

# Directeur·rice de la recherche clinique et de l'innovation

## → DÉFINITION

Définir et piloter la mise en œuvre des politiques en matière de recherche clinique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de l'établissement

## → AUTRE APPELLATION

Non applicable

## → ACTIVITÉS

- Définition, conduite et évaluation de la stratégie pluriannuelle de recherche clinique et d'innovation, dont l'identification des thématiques d'excellence et émergentes
- Pilotage des projets structurants, en lien notamment avec le projet d'établissement
- Mise en œuvre et/ou suivi de l'organisation des activités de promotion d'études cliniques, le cas échéant, et d'aide à l'investigation clinique
- Organisation des activités des structures d'appui à la recherche (centre de recherche clinique, centre de ressources biologiques, centre d'investigation clinique, entrepôt de données de santé, etc.)
- Accompagnement des porteurs de projet pour le montage et la réalisation de leur projet
- Élaboration et suivi du budget relatif à son domaine d'activité, en s'inscrivant dans la démarche de certification des comptes
- Préparation des instances de gouvernance en matière de recherche et d'innovation
- Coordination des relations avec les universités, les écoles, les organismes de recherche et les écosystèmes
- Participation à la politique RH de l'établissement sur les aspects recherche et innovation
- Encadrement des équipes de la direction, garant de la politique managériale de la direction recherche clinique et innovation
- Favorise l'ancrage de la recherche et de l'innovation dans le pilotage des pôles et participe à leur déclinaison au sein des structures internes
- Promotion de la recherche et/ou innovation dans le cadre des GHT et des structures nationales et régionales de coordination de la recherche (réseaux de CH et de CHU, groupement interrégional de recherche clinique et d'innovation (GIRCI), CNCR, etc.)
- Soutien à l'innovation en relation avec les entreprises, laboratoires et collectivités locales, développement d'une culture de l'innovation au sein de l'établissement
- Préparation et suivi des structures de concertation de recherche de l'établissement, en lien avec les responsables médicaux concernés et en relation avec l'université et les établissements publics à caractère scientifique et technique
- Conduite de la valorisation scientifique et économique des projets de recherche et de leurs résultats, être garant des droits de propriété intellectuelle de l'établissement (patrimoine immatériel)
- Développement de la recherche paramédicale en lien avec les coordinations générales des soins et les directions des ressources humaines
- Développement des indicateurs de suivi et de gestion des activités de recherche
- Accompagnement du développement des systèmes d'information dédiés aux activités de recherche
- Préparation de la certification des activités de recherche
- Préparation et accompagnement des évaluations externes du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) au sein de l'établissement
- Veille informationnelle dans son domaine de compétence
- Participation aux gardes de direction

## → SAVOIR-FAIRE

- Définir, conduire et évaluer une stratégie, une politique
- Établir, évaluer et optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Planifier, gérer, coordonner et adapter les moyens mis à disposition (ressources financières, humaines, techniques, documentations, etc.)
- Construire, utiliser et évaluer des outils de pilotage (critères, indicateurs/tableau de bord)
- Piloter, animer, communiquer et motiver une ou plusieurs équipes
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Conduire et animer des réunions
- Mettre en place et exploiter de façon optimale un système d'information relatif à son domaine de compétence

## → SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Faire preuve de *leadership* (arbitrer, décider, communiquer, fédérer, animer)
- Sens de l'écoute, du dialogue et de l'empathie
- Aisance relationnelle, sens des relations humaines, sociales et de la diplomatie
- Sens de la pédagogie
- Capacité à innover ou à accompagner l'innovation et le changement

## → CONNAISSANCES REQUISES

- Législation et réglementation relative à la recherche clinique (CA)
- Valorisation de la recherche clinique, transfert de technologie, intrapreneuriat (CO)
- Management (CA)
- Droit hospitalier et des établissements médico-sociaux (CO)
- Droit administratif (CO)
- Outils et concepts de la qualité (CA)
- Éthique et déontologie professionnelles (CA)
- Gestion administrative, économique et financière (CO)
- Système d'information recherche (CO)
- Communication/relations interpersonnelles (CO)
- Santé publique (CO)
- Stratégie et organisation/conduite du changement (CO)

**CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) :** connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

**CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) :** connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

**CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) :** connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

## → INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Relations professionnelles les plus fréquentes

Directeur général du CHU, équipe de direction, président de la CME, président de la CSIRMT, membres du directoire, doyen(s) de la ou des facultés, universités (équipe recherche et valorisation), personnels enseignants et hospitaliers, équipes médicales et paramédicales, promoteurs académiques et industriels, financeurs (Agence nationale de la recherche, Banque publique d'investissement, etc.), régulateurs (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Commission nationale de l'informatique et des libertés, etc.), organismes de recherche, ingénieurs et attachés de recherche clinique, structures nationales et régionales de coordination de la recherche, entreprises, laboratoires, pôles de compétitivité, organismes de valorisation (sociétés d'accélération du transfert de technologies, bio-incubateurs)

### Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

### Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A - encadrement supérieur

### Passerelles

- Autres directions fonctionnelles
- Chefferie d'établissement